

DÉCISION N^o : 2006-MC-2566

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 995281

DOSSIER N^o : 23382

Objet : Atlantic Power Corporation
Demande de visa

Vu la demande présentée le 22 septembre 2006;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 2 octobre 2006 de Atlantic Power Corporation concernant le placement de 8 531 000 titres participatifs et à revenu à 10,55 \$ le titre et des débentures garanties convertibles à 6,25% pour un capital global de 60 000 000 \$.

Le visa prend effet le 2 octobre 2006.

(s) *Benoît Dionne*
Benoît Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

MS/ast